Machecoul, le 22 décembre 2017

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Rue de la Mairie – BP4
44860 PONT-SAINT-MARTIN

A. Thuillier 02.44.06.80.10 / 07.86.71.23.66
a.thuillier@petr-paysderetz.fr

Monsieur le Maire,

Par courrier du 27 novembre 2017, vous avez transmis le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Pont-Saint-Martin au PETR du Pays de Retz, au titre de l'article L. 153-40 du code de l'urbanisme.

Conformément à la délibération du comité syndical du 8 juillet 2014, la commission Urbanisme et Habitat du SCoT est compétente pour émettre des avis sur les documents d'urbanisme. Elle s'est réunie le 19 décembre dernier et a examiné le projet de modification du PLU Pont-Saint-Martin.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la commission Urbanisme et Habitat, pour le compte du PETR, a émis un avis favorable sur la modification du PLU de Pont-Saint-Martin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Vice-Président en charge de
l'urbanisme et de l'habitat,
Yannick MOREZ

PETR du Pays de Retz
44270 MACHECOUL

MB

Courrier arrivé le
29 DEC. 2017